

## **AVIS AUX ELECTEURS**

En charge de s'assurer de la régularité des listes électorales, la Commission de Contrôle s'est réunie <u>le Jeudi 20 Janvier 2022</u>.

Comme le prévoit la règlementation en vigueur, le tableau des inscriptions et des radiations est mis à disposition des électeurs :

- par voie de consultation sur place auprès du secrétariat de la Commission de Contrôle (service élections – 1<sup>er</sup> étage du centre administratif)
- à compter de ce jour et pendant une durée de 7 jours (art. L.20, I et R.13)

Drancy, le 21 Janvier 2022

Le Secrétariat de la Commission de Contrôle

